

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2005**

L'an deux mille cinq, le jeudi 9 juin 2005 à dix sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire Eric GAY.

Date de la convocation : 3 juin 2005.

Etaient présents :

M.	Eric	GAY	Maire	Mme	Henriette	LEMAIRE
M.	Jacques	CLAVEL	1 ^{er} Adjoint	M.	Michel	REVERCE
Mme	Didia	BALLY	2 ^{ème} Adjointe	Mme	Monique	RIVIERE
M	Michel	TERRAT	3 ^{ème} Adjoint	Melle	Rusmaeni	SANMOHAMAT
Mme	Ana	LOGOLOGOFOLAU	4 ^{ème} Adjoint	M	Samuel	MOEKIA
M.	Didier	CHABAUD	5 ^{ème} Adjoint	Mlle	Marion	POUCHELET
Mme	Laure	PREVOST	6 ^{ème} Adjoint	M.	Gérard	REIGNIER
M.	Claude	SAKOUMORY	7 ^{ème} Adjoint	M.	Réginald	BERNUT
M.	Maurice	PELAGE	9 ^{ème} Adjoint	Mme	Marie-Pierre	BARTHEZ
Mme	Pascale	POANIEWA	10 ^{ème} Adjoint	M	Jean Yves	MALEJAC
M.	Yves	MAGNIER				

Représentés :

Mme Marie-Hélène KATE (procuration donnée à Mme Ana LOGOLOGOFOLAU)

Mme Danièle OLLIVAUD (procuration donnée à M. Jacques CLAVEL)

Mme Jocelyne CHENU (procuration donnée à Mme Didia BALLY)

Mme Malia VILI (procuration donnée à Mlle Rusmaeni SANMOHAMAT)

M. Théophile KAPETHA (procuration donnée à Mme Pascale POANIEWA)

M. Jean-Jacques BIROT (procuration donnée à M. Didier CHABAUD)

Mme Jacqueline SCHMIDT (procuration donnée à Mme Marie-Pierre BARTHEZ)

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Malia VEA

M. Steve WINCHESTER

Absents :

M. Gustave BRUKOA

Mlle Ilaïsaane LAUOUVEA

M. José AGHOSTINO

M. Jean-Irénée BOANO

M. Paul VEHIKITE

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mme Monique RIVIERE est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 29/06/VI

**PORTANT CREATION DU SYNDICAT DE COMMUNES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA ET PORTANT APPROBATION DE SES STATUTS**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 9 juin 2005,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le décret n° 2001-579 du 29 juillet 2001 portant publication du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 26 juillet 2001,

Vu le rapport de présentation n° 29/2005 du 02 juin 2005,

La Commission chargée du budget, des finances et du développement économique entendue en sa séance du 2 juin 2005,

La Commission chargée du cadre et de la qualité de vie et de l'environnement entendue en sa séance du 2 juin 2005,

La Commission chargée de l'hygiène publique et de la sécurité dans tous les établissements recevant du public entendue en sa séance du 2 juin 2005.

Après en avoir délibéré, avec voix à bulletin secret concernant les représentants de la commune prévus à l'article 3,

DECIDE :

Article 1 : Le syndicat de communes dénommé "Syndicat de communes pour le traitement des déchets ménagers de l'agglomération du Grand Nouméa" est créé entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore, et Duméa.

Article 2 : Les statuts de ce syndicat, joints en annexe, sont adoptés.

Article 3 : La Commune du Mont Dore est représentée au sein du comité syndical par les personnes dont les noms suivent:

TITULAIRE	SUPPLEANT
Eric GAY, Maire	Didier CHABAUD, 5 ^e adjoint

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux communes de Nouméa, Duméa et Païta.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 JUIN 2005

Pour extrait conformé
Au registre des délibérations

Le Maire,

Eric GAY